



Conseil d'Administration du 4 et 5 février 2011
Siège FFHB Gentilly

Présents : ANSQUER Monique, BASQUIN Gilles, BAUDE Pascal, BECCIA Evelyne, BETTENFELD Jacques, BORD Gilles, BOURASSEAU Marie, BOUTHEMY Philippe, FEUILLAN Jean-Pierre, GARCIA François, GAUTRAUD Nathalie, GLEIZES CERVERA Sophie, GOUGEON Daniel, GREGOIRE Philippe, GUICHARD Jean Louis, JOURDAN Alain, KOUBI Alain, LAGARRIGUE PASCAL Sylvie, LIENARD Christian, MAILLET Christine, MARCET Odile, PERNELET Dominique, PERRUCHET Claude, PERSIAUX Michel, SAURINA Patricia, SCARSI Claude, SEREX Francis, VILLEPREUX Brigitte.

Excusés : AMIEL André, ARNAULT Francis, COSTANTINI Daniel, DEMETZ Jean-Paul, GRANDIN Emmanuel, LACOUX Jean-Pierre, MANOUVRIER Alexis, SMADJA Alain, BANA Philippe.

Assiste : JACQUET Michel.

Sous la présidence de Joël DELPLANQUE.

La séance est ouverte, à 16 h, après avoir fêté la victoire de l'Equipe de France masculine en compagnie des personnels fédéraux et avoir procédé au tirage au sort des 1/8 de finale de la Coupe de France masculine.

Le PV du Conseil d'Administration du 22 octobre 2010 est adopté.

Joël DELPLANQUE évoque une candidature à l'Euro 2016 mais souhaite se donner un temps de réflexion avec les élus et nos partenaires. Il tient à adresser les félicitations du Conseil d'Administration à nos arbitres lors de ce championnat du Monde, Laurent REVERET et Nordine LAZAAR.

François GARCIA parle de l'expérimentation engagée à Bercy sur l'arbitrage au sujet de 3^{ème} temps mort et l'aide de la vidéo en appui de décisions des arbitres et du délégué. Un bilan plus complet sera établi après le Mondial. Le Président précise que l'opposition de quelques pays n'a pas permis une application immédiate du 3^{ème} temps mort.

Sophie GLEIZES CERVERA présente le programme à mettre en place pour la lutte contre le dopage à partir d'une démarche informative et éducative dans le cadre d'un appel à projet du Ministère des Sports, sur la base d'un projet d'évaluation possible dans le contexte de prise de produits dopants. Il concerne la formation des techniciens et l'information des publics susceptibles d'être affectés par ce type de dopage.

Michel PERSIAUX en profite pour évoquer la modification à venir du règlement disciplinaire antidopage suite à la publication d'un décret instituant un nouveau règlement type. Plusieurs questions d'interprétation étant apparues à la lecture du nouveau texte, la FFHB a saisi officiellement le ministère des sports afin de pouvoir proposer, en tout état de cause, le nouveau règlement fédéral à la prochaine AG d'avril.

En préambule à l'étude des vœux Jacques BETTENFELD souhaite rappeler le bon fonctionnement de la commission mixte juridique (CND, CRL et Jury d'Appel) qui a pu identifier les problèmes et faire un arbitrage cohérent entre les différents maillons de la chaîne juridique fédérale.

Le Conseil d'Administration passe à l'étude des propositions des commissions et des vœux des Ligues en vue de l'Assemblée Générale de la FFHB qui aura lieu à Reims les 15 et 16 avril 2011. Les observations du CPL et des CPC de zone, qui se sont déroulés en janvier, ont contribué à la richesse du débat. La contribution du CPC national qui aura lieu à Villeurbanne les 11 et 12 février fera l'objet d'une information préalable aux membres du Conseil pour les validations définitives du Conseil d'Administration du 4 et 5 mars en vue de la présentation à l'AG de Reims.

Les propositions de la CNSR, de la commission mixte juridique, de la COC sont étudiées et amendées pour certaines.

Pour des raisons pratiques, le référent informatique, Christian LIENARD, demande que la saison administrative, dans tous les domaines se termine le 31 mai, la saison sportive pouvant se poursuivre au-delà. L'arrêt de la comptabilisation des licences pourrait se faire à cette date afin d'éviter que les licences compétitives soient arrêtés le 31 mai et les licences non compétitives le 30 juin. Le Conseil d'Administration, après les explications fournies et le protocole de mise en place présenté, donne un avis favorable à cette proposition.

La séance est levée à 19 h 15 le vendredi. Les travaux reprennent le samedi à 9 h.

Les propositions de la CCA, de la CNCG, du Développement et les vœux des Ligues font l'objet d'une étude, de légères modifications ou de demandes de réflexions supplémentaires pour d'autres.

Lors de la présentation des vœux de la CNCG, le Président souhaite connaître le bilan de l'application des contrôles liés aux votes de l'Assemblée Générale de Limoges ayant supprimé le statut de joueur promotionnel et ciblé uniquement les seuls statuts de joueur professionnel ou amateur résultant de la CCNS. Dans l'ensemble, cette mesure, qui doit assainir le milieu du handball, a été respectée même si certaines mesures sociales liées au droit de travail et aux dispositifs spécifiques créées pour les associations sportives, permettent encore d'utiliser des temps partiels et des allègements de charges. Le bilan est conservé avec un déplacement des contrôles vers le régime général.

L'étude des vœux du Développement ayant trait à la pratique du handball pour les moins de 9 ans suscite des discussions autour de la licence Avenir (pratiquants -16ans) pour laquelle la commission souhaite la production d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du handball. Le Conseil d'Administration demande que soit réalisée une étude sur les différents aspects de cette question pour sa prochaine réunion.

De la même manière, le Président souhaite qu'un groupe de travail précise les champs d'application du vœu n °4 sur la pratique des moins de 9 ans pour décision au prochain Conseil d'Administration afin de présenter une proposition cohérente à l'Assemblée Générale.

La commission Développement réaffirme, d'autre part, que les rencontres nationales du Hand ensemble ne sont pas mises en place pour décerner un titre national. Ce sont les fédérations délégataires (Handisport ou Sport Adapté) qui sont seules habilitées à mettre en place des championnats compétitifs, ce ne sont donc pas les missions de notre fédération. Notre action concerne simplement l'intégration au niveau du handball de publics présentant différents types de handicap. Le Conseil d'Administration réaffirme à l'unanimité cette fonction sociale au sein de la diversification des pratiques du handball. Il appartient à chaque instance (Ligues ou Comités), en fonction des situations locales, de s'organiser pour offrir la forme de pratique adaptée aux demandes locales mais il n'est pas envisageable de mettre en place des compétitions nationales dans la mesure où il existe deux fédérations ayant reçu délégation du ministre des sports.

Daniel GOUGEON présente le Challenge Initiatives Jeunes appelé à remplacer les initiatives « jeunes dirigeants ». Il doit permettre de mettre en valeur les initiatives du travail dans des secteurs de sensibilisation de la politique fédérale (projet hand avenir : activités sur le sable, féminisation, quartiers sensibles et ZUS, etc.).

Le Conseil d'Administration réaffirme sa volonté d'accompagner les réformes institutionnelles qui se mettent en place déjà dans certaines régions notamment avec le CNDS. L'anticipation dans l'organisation fédérale à travers les projets de nouvelles politiques territoriales semblent aller dans le bon sens avec une mise en place réelle sur l'ensemble du territoire national.

Alain JOURDAN présente l'ordre du jour prévisionnel de l'Assemblée Générale qui fait apparaître une densité importante d'interventions en plénières et de demandes de réflexions en ateliers en plus des moments statutaires. Il sera nécessaire de faire des choix pour que cette Assemblée Générale, qui profitera de bonnes conditions de travail, reste avant tout conviviale à travers les échanges en séances plénières ou lors de moments informels.

Le Conseil d'Administration examine, dans le cadre des articles 24.5 des statuts fédéraux ou 12 du règlement intérieur, la création de nouvelles commissions : Informatique, Hand sur sable, Communication. La Commission des Agents reste, quant à elle, une spécificité liée aux exigences légales de contrôle de cette activité et à la réglementation fixée par le code du sport.

A ce stade de la réflexion, il est décidé que seule la commission Communication, sous réserve de travaux de structuration à poursuivre, sera créée lors du Conseil d'Administration des 4-5 mars.

Pour ce qui concerne les deux autres : eu égard à la nature des activités concernées, le Hand sur sable s'intégrera à la commission Développement existante, et bénéficiera d'une autonomie de fonctionnement ; l'Informatique demeurera un groupe de travail, modulable en fonction des nécessités du développement des outils et intégrant à la fois des représentants du groupe Utilisateurs et des services fédéraux.

Les formations paraissent être un élément majeur du travail à mettre en place.

Christine MAILLET rappelle que les cahiers des charges Inter pôles, Inter ligues et Inter comités sont en cours d'élaboration ainsi que celui des Equipes de France jeunes dans le cadre du souhait présenté par le Président pour des attributions géographiques de ces évènements. Ils seront présentés aux prochains Conseils d'Administration.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 15.



Joël DELPLANQUE
Président



Alain JOURDAN
Secrétaire général